

# Rectificatif rapport d'information N°1331

FÉLICIA  
Fédération pour la liberté du choix de l'instruction et des apprentissages

Juillet 2023



Nous vous remercions de nous avoir reçus le 11 mai 2023 lors de l'évaluation de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance. Nous avons lu votre [rapport](#) et souhaitons demander un rectificatif du taux d'acceptation de demandes d'autorisation IEF 2022/2023 fourni par le Premier ministre.

## Objectif

Éviter de laisser penser aujourd'hui ou demain, à la lecture de ce rapport, que la mise en application de la loi CRPR 2021 est conforme aux nombreuses promesses tenues lors des débats parlementaires et que la liberté d'instruction est préservée.

## Un taux de 90% qui inclut les pleins droits

Le taux de 90% d'acceptations avancé par le Ministre de l'Éducation nationale inclut 43824 dossiers (72% des demandes 2022/2023) autorisés de plein droit, pour deux ans en cas de contrôles positifs. Ces derniers n'ont pas été soumis à étude par les DASEN et **viennent gonfler artificiellement le chiffre annoncé**, laissant penser à tort que la plupart des demandes d'autorisations IEF sont acceptées.

## + de 1 dossier sur 4 refusés

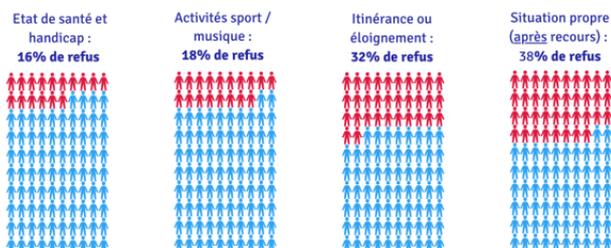
Les taux de refus réels selon les chiffres du Ministre sont tout autres : 16% de refus pour état de santé ou handicap ; 18% de refus pour pratique intensive d'activités sportives ou artistiques ; 32% de refus pour itinérance ou éloignement, 38 % de refus après recours pour situation propre motivant le projet éducatif.

Le Ministère de l'Éducation nationale a enfin publié les **chiffres sur les REFUS** pour l'année **2022/2023** !

*Je veux vous rassurer concernant l'instruction en famille : sur 59 000 demandes d'autorisation, plus de 53 000 ont été accordées, soit près de 90 %.*

Audition de M. Pap Ndiaye, ministre, le 4 avril 2023

En réalité, et selon leurs propres chiffres, sur 60 638 demandes :  
**Plus de 1 dossier sur 4 REFUSÉS en 2022/2023 !**



Retrouvez la note **RAPO** sur notre site !



[federation-felicia.org](https://www.federation-felicia.org)

[contact@federation-felicia.org](mailto:contact@federation-felicia.org)

## Conclusion

Des taux d'acceptations variant de 84% à seulement 62% selon les motifs, et ce malgré 94% de contrôles positifs encore l'an dernier. Des promesses non tenues : l'IEF n'est plus possible "pour tous ceux qui le font bien".

Nous demandons un rectificatif du rapport de cette mission. Nombre de 3-6 ans sont impactés par la mise en application de la loi CRPR, et de manière arbitraire selon les académies, ce qui va à l'encontre de l'égalité des chances visée par la loi 2019.

